

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2991

6 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Candy Store S.à r.l. | 143565 | FLE Property 3 | 143537 |
| Carrelages Wedekind S.A. | 143565 | FLE Property 4 | 143546 |
| CB Diffusion S.à r.l. | 143565 | FLE Property 5 | 143547 |
| CB Invest S.A. | 143565 | Fluendo Technologies S.A. | 143547 |
| Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A. | 143566 | Flystar S.à r.l. | 143547 |
| Cevifin S.à r.l. | 143567 | Fondation de la Ronce S.A. | 143547 |
| Cheval Blanc Capital S.A. | 143566 | Foratec International Holding S.A. | 143548 |
| CIF S.à r.l. | 143566 | Fountain Venture One S.A., SPF | 143548 |
| CITYLUX Spf S.A. | 143566 | Fountain Venture One S.A., SPF | 143548 |
| CMC Card and Management Consult S.à r.l. | 143566 | Fountain Venture One S.A., SPF | 143548 |
| CMJ Holdings S.A. | 143567 | Fountain Venture Three S.A., SPF | 143549 |
| Drean International S.A. | 143568 | Fountain Venture Three S.A., SPF | 143549 |
| FIL Investment Management (Luxembourg) S.A. | 143522 | Fountain Venture Two S.A., SPF | 143549 |
| FIL (Luxembourg) S.A. | 143551 | FPS Invest S.A. | 143549 |
| FIL (Luxembourg) S.A. | 143535 | Friedhaff II S.A. | 143549 |
| Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A. | 143522 | Friedhaff S.A. | 143550 |
| Fireprotection S.A. | 143535 | Gebäudereinigung Peifer S. à r.l. | 143550 |
| Fireprotection S.A. | 143535 | Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l. | 143550 |
| Fireprotection S.A. | 143535 | Gianicolo S.A. | 143567 |
| FIRMA Mathias PAULY | 143536 | G.S.F. Immobilière S.A. | 143550 |
| FLE Holdco | 143536 | MD Information Service (Luxembourg) S.A. | 143522 |
| FLE Holdco II | 143536 | Ollux S.A. | 143537 |
| FLE Property 1 | 143536 | RB Lux S.à r.l. | 143567 |
| FLE Property 2 | 143536 | Strakan International S.à r.l. | 143551 |

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIL (Luxembourg) S A / FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Claude Hellers

Director / Corporate Director

Référence de publication: 2011148079/13.

(110171799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 21.807.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148080/10.

(110172301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

MD Information Service (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 44.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before US Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MacDonald Dettwiler and Associates Ltd., a company duly amalgamated under the laws of Canada, with its offices at 13800 Commerce Parkway, Richmond, British Columbia, Canada V6V 2J3, and registered with the Industry Canada under number 772887-5, acting for and on behalf of its Luxembourg branch, namely MacDonald Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, having its registered address at 1A, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register Section B under number 97990, here represented by Mr Max MAYER, employee with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company established in Luxembourg under the name of "MD Information Service (Luxembourg) S.A." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on January 20th, 2004, published in the Mémorial C, No. 300, "Recueil des Sociétés et Associations", on March 16th, 2004 and whose bylaws have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, on June 3rd, 2010, and published in the Mémorial C, No. 1724, "Recueil des Sociétés et Associations", on August 24th, 2010.

II. The Company's share capital is set at forty-four thousand U.S. Dollars (USD 44,000.-) divided into the following classes of shares:

- one hundred and twenty-one thousand, fifty-four (121,054) ordinary shares without nominal value (hereafter the "Ordinary Shares");

- one hundred and twenty-one thousand, fifty-four (121,054) non-voting mandatory redeemable preferred shares without nominal value (hereafter the "Non-Voting MRPS").

III. The sole shareholder resolved to amend article 10.1 of the Articles of Association as follows:

" **10.1.** All meetings of the Board of Directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolved to amend article 11 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 11. Decisions of the Board of Directors.** The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation’s Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Category A Director and two Category B Directors as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Category A Director and two Category B Directors as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).”

V. The sole shareholder resolved to amend article 13 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signature of any three Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the signatures of one Category A Director and two Category B Directors. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.”

VI. The sole shareholder resolved to amend article 18 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 18. Annual general meeting of the shareholders.** The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg, at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Thursday of June at 10 a.m. Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.”

VII. The sole shareholder resolved to restate and adopt the Corporation’s articles of association in the form attached hereafter under the resolution No. VIII.

VIII. The sole shareholder resolved after the foregoing to restate the articles of association of the Corporation in order to adapt them to the above resolutions. They will henceforth have the following content:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of “MD Information Service (Luxembourg) S.A.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The Company's share capital is set at forty-four thousand U.S. Dollars (USD 44,000.-) divided into the following classes of shares:

- one hundred and twenty-one thousand, fifty-four (121,054) ordinary shares without nominal value (hereafter the “Ordinary Shares”);

- one hundred and twenty-one thousand, fifty-four (121,054) non-voting mandatory redeemable preferred shares without nominal value (hereafter the “Non-Voting MRPS”);

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

6.2. The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.3. Ordinary Shares and Non-Voting MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the par value of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the par value of the Non-Voting MRPS shall remain attached to the Non-Voting MRPS and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Non-Voting MRPS Premium Account. In addition, a special reserve account attached to the Non-Voting MRPS may be created.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares.

8.1 Each Ordinary Share confers an identical voting right and each holder of Ordinary Share(s) has voting rights commensurate to such holder's ownership of Ordinary Shares.

Each Non-Voting MRPS does not entitle its holder to any voting right except in the cases laid-down under article 46 of the Law, i.e. they are entitled to vote in any general meeting called upon to deal with the following matters:

- issuance of new shares entitled to preferential right(s);
- determination of the preferential dividend attached to the Non-Voting MRPS;
- conversion of the Non-Voting MRPS into Ordinary Shares;
- decrease of the share capital of the Corporation;
- amendment to the purpose of the Corporation;
- issuance of convertible bonds;
- dissolution of the Corporation;
- transformation of the Corporation into a company of another legal form in the meaning of article 46 (I) of the Law.

However and in accordance with article 44(2) of the Law, in case the Preferential Dividend, as defined in article 23 of the Articles, to which their holder(s) are entitled, have not been paid in their entirety despite the existence of profits available for that purpose during two successive financial years period and until that Preferential Dividend will have been paid in full, they shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Save for the cases listed above, Non-Voting MRPS are not taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

Nevertheless, Non-Voting MRPS holders are entitled to receive the same convening notices, documents, reports and information as the holders of Ordinary Shares.

8.2 The Shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. As far as the Corporation is concerned, the Shares are indivisible and the Corporation will recognize only one owner per Share.

8.3 The Corporation shall have power to redeem its own Ordinary Shares in accordance with the Law and in accordance with the following conditions:

The redemption price of the Ordinary Shares shall be the higher of (a) the nominal value of each Ordinary Share, or (b) the value of the entitlement of each Ordinary Share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is the higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available.

Non-Voting MRPS are redeemable shares within the meaning of, and their redemption, be it at the request of the Non-Voting MRPS holders or at the request of the Corporation, shall be governed by article 49-8 of the Law.

Non-Voting MRPS shall be redeemed by the Corporation and/or by the Non-Voting MRPS holders:

- at any time, upon its/their request and at its/their sole discretion; and
- at the latest on the tenth anniversary of the issue date of the Non-Voting MRPS (hereafter the “Maturity Date”).

The redemption of the Non-Voting MRPS by their holders or by the Corporation is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case of a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the outstanding Non-Voting MRPS to be redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Corporation; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Corporation by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Non-Voting MRPS (hereafter the “Redemption Price”) equal to:

- i. the nominal value of its redeemed Non-Voting MRPS; plus
- ii. all and any accrued but unpaid Preferential Dividend, as defined in article 23 of the Articles, to which the redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.

The payment of the amounts under 3.i. and 3.ii. above can be paid only from sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (hereafter the “Available Sums”).

However, on the Maturity Date, if Available Sums are insufficient for the Corporation to redeem all the Non-Voting MRPS, the redemption of all the Non-Voting MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Corporation shall pay to the holders of the redeemed Non-Voting MRPS whatever amount up to the Available Sums on the Maturity Date, the remaining part of the Repurchase Price to be paid as and when the Corporation will have sufficient Available Sums for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member

of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature. Such decision shall be ratified by the Board of Directors during their next meeting.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Category A Director and two Category B Directors as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Category A Director and two Category B Directors as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindings signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signature of any three Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the signatures of one Category A Director and two Category B Directors. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except

as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg, at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Thursday of June at 10 a.m. Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. Further to the allocation of the legal reserve, a right to payment of a preferential, cumulative and refundable dividend in the meaning of article 44 (2) of the Law equal to 1 % (one percent) of the nominal value or the par value of each Non-Voting MRPS is borne automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder (the "Preferential Dividend").

The remaining profits shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Corporation, resolving to distribute it proportionally to the holders of Ordinary Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

The Non-Voting MRPS holders are entitled to a preferential right of:

- reimbursement of the contribution in consideration of which the Non-Voting MRPS have been issued; and
- payment of all and any accrued but unpaid dividend they are entitled to as holder of Non-Voting MRPS.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Corporation will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, only to the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares they hold.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation, have been estimated at about EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MacDonald Dettwiler an Associates Ltd., une société fusionnée et soumise aux lois du Canada, ayant son siège social au 13800 Commerce Parkway, Richmond BC, Canada V6V 2J3, et enregistrée auprès de l'administration "Industry Canada" sous le numéro 772887-5 agissant au nom et pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, nommément MacDonald Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, ayant son siège social au 1A, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois Section B sous le numéro 97990, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société de capitaux établie à Luxembourg sous la dénomination de «MD Information (Luxembourg) S.A.» (ci après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial C, n° 300, «Recueil des Sociétés et Asso-

ciations», le 16 mars 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 juin 2010, et publié au Mémorial C, n° 1724, «Recueil des Sociétés et Associations», le 24 août 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre mille Dollars américains (44.000,-USD) divisé entre les classes d'actions suivantes:

- cent vingt-et-un mille, cinquante-quatre (121.054) actions ordinaires sans valeur nominale (ci après les «Actions Ordinaires»);

- cent vingt-et-un mille, cinquante-quatre (121.054) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote et sans valeur nominale (ci après les «MRPS Sans Droit de Vote»).

III. L'associée unique décide de modifier l'article 10.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **10.1.** La tenue du Conseil d'Administration doit se faire au Grand-Duché de Luxembourg.»

IV. L'associée unique décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de Catégorie A et deux Administrateurs de Catégorie B devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Catégorie A et deux Administrateurs de Catégorie B si le Conseil d'Administration est, le cas échéant, divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, le quorum et les exigences relatives au vote s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.»

V. L'associée unique décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de trois Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et de deux Administrateurs de Catégorie B. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

«VI. L'associée unique décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de juin de chaque année, à 10h00, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

VII. L'associée unique décide de refondre et d'adopter les statuts de la Société tels que décrits ci-après dans la résolution n° VIII.

VIII. L'associée unique décide, en accord avec ce qui précède, de refondre les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les résolutions ci-dessus. Les statuts auront dès lors le contenu suivant:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission d'instruments de crédit, obligations et obligations sans garantie et toute sorte d'instruments de dette convertible et/ou de titres de participation. La Société pourra accorder tout crédit, y compris le produit de prêts, et/ou émissions de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «MD Information Service (Luxembourg) S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à quarante-quatre mille Dollars américains (44.000,USD) divisé entre les classes d'actions suivantes:

- Cent vingt-et-un mille, cinquante-quatre (121.054) actions ordinaires sans valeur nominale (ci après les «Actions Ordinaires»);

- Cent vingt-et-un mille, cinquante-quatre (121.054) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote et sans valeur nominale (ci après les «MRPS Sans Droit de Vote»);

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions» et individuellement comme une «Action»).

6.2. Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.3. Les Actions Ordinaires et les MRPS Sans Droit de Vote peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, selon les conditions prévues par la Loi et les Statuts. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des Actions Ordinaires devra rester attaché aux Actions Ordinaires et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que Compte de Prime d'Emission d'Actions Ordinaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des MRPS Sans Droit de Vote devra rester attaché aux MRPS Sans Droit de Vote et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote. Par ailleurs, un compte de réserve spéciale attaché aux MRPS Sans Droit de Vote pourra être créé.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées à l'article 20 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Actions.

8.1 Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action(s) Ordinaire(s) a un/des droit(s) de vote proportionnel(s) à une telle détention d'Action(s) Ordinaire(s).

Aucun des MRPS Sans Droit de Vote n'autorise ses détenteurs à quelque droit de vote que ce soit, à l'exception des cas prévus à l'article 46 de la Loi, i.e., ils sont autorisés à prendre part au vote de toute assemblée générale appelée à se prononcer sur un des sujets suivants:

- sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droit(s) privilégié(s);
- sur la fixation du dividende privilégié attaché aux MRPS Sans Droit de Vote;
- sur la conversion des MRPS Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires;
- sur la réduction du capital social de la Société;
- sur la modification de l'objet social de la Société;
- sur l'émission d'obligations convertibles;
- sur la dissolution anticipée de la Société;

- sur la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Cependant et en accord avec l'article 44 (2) de la Loi, dans le cas où un Dividende Préférentiel, tel que défini à l'article 23 des Statuts, auquel a/ont droit leur(s) détenteur(s), n'a pas été versé dans son entièreté malgré l'existence de bénéfices disponibles pour cette fin pendant deux exercices sociaux consécutifs et ce jusqu'à ce que ce Dividende Préférentiel soit versé dans son entièreté, le(s) détenteur(s) de MRPS Sans Droit de Vote auront les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires pour toutes les assemblées.

Hormis les cas listés ci-dessus, les MRPS Sans Droit de Vote ne sont pas prises en considération lorsqu'il s'agit de déterminer les conditions relatives au quorum et à la majorité pour la tenue de toute assemblée.

Néanmoins, les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote bénéficient des mêmes droits quant à la réception des convocations, documents, rapports et informations que les détenteurs d'Actions Ordinaires.

8.2 Les Actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les Actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires à moins que des actionnaires représentant au moins trois-quarts du capital social en aient décidé autrement lors d'une assemblée générale. De plus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront. Aussi longtemps que la Société est concernée, les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action.

8.3 La Société pourra procéder au rachat de ses propres Actions Ordinaires en accord avec la Loi et d'après les conditions suivantes.

Le prix de rachat des Actions Ordinaires devra être le montant le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, ou de (b) la valeur de son droit pour chaque Action Ordinaire à tous fonds distribuables tels que prévu dans les présents Statuts. Lorsque (b) est le montant le plus élevé, le rachat doit être limité dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles.

Les MRPS Sans Droit de Vote sont des actions rachetables dans le sens où, que leur rachat soit à la requête des détenteurs des MRPS Sans Droit de Vote ou à la requête de la Société, ils sont soumis à l'article 49-8 de la Loi.

Les MRPS Sans Droit de Vote sont rachetables par la Société et/ou par les détenteurs des MRPS Sans Droit de Vote:

- à tout moment, à sa/leur requête et à sa/leur propre discrétion; et
- au plus tard lors du dixième anniversaire de la date d'émission des MRPS Sans Droit de Vote (ci-après la «Date d'Echéance»).

Le rachat des MRPS Sans Droit de Vote par leurs détenteurs ou par la Société est soumis aux conditions suivantes:

1. il peut seulement être réalisé en utilisant soit les sommes disponibles pour la distribution en accord avec la Loi ou les fonds issus d'une nouvelle émission entreprise afin de réaliser un tel rachat;

2. à l'exception du cas d'une nouvelle émission entreprise afin de réaliser un tel rachat, un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de celle-ci, à la valeur nominale de tous les MRPS Sans Droit de Vote restants devant être rachetés devra être affecté à une réserve non distribuable aux actionnaires, excepté en cas de diminution du capital souscrit de la Société; à l'exception de ce cas particulier, la réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital social de la Société par capitalisation de cette réserve;

3. chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote racheté est autorisé à recevoir un paiement en numéraire ou en nature par MRPS Sans Droit de Vote racheté (ci-après le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de son/ses MRPS Sans Droit de Vote rachetée(s); plus
- ii. tout Dividende Préférentiel, tel que défini à l'article 23 des Statuts, échu mais non-versé auquel donne droit la MRPS Sans Droit de Vote au moment du rachat.

Le paiement des montants dus en vertu de 3.i. et 3.ii. ci-dessus ne peut être effectué qu'au moyen des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (ci-après les «Sommes Disponibles»).

Toutefois, à la Date d'Echéance, si les Sommes Disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS Sans Droit de Vote, le rachat de toutes les MRPS Sans Droit de Vote ne sera pas entravé; une telle insuffisance entraîne seulement le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance. Dans ce cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS Sans Droit de Vote rachetés tout montant jusqu'à concurrence du montant des Sommes Disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat devant être payée dès que la Société disposera des Sommes Disponibles à cette fin.

Tant que le Prix de Rachat à la Date d'Echéance n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende ne sera versé aux actionnaires.

Le rachat de toutes Actions doit être effectué par le biais d'une résolution des actionnaires approuvée à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Les Actions rachetées doivent être annulées et le capital social diminué en conséquence.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois Administrateurs au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration par la Loi.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire au Grand-Duché de Luxembourg.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration, si il y en a un, se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la tenue du Conseil d'Administration de la Société. L'avis écrit pourra être donné par courrier postal, téléfax ou courrier électronique. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration de la Société.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre Administrateur comme son ou sa mandataire.

10.6. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Une telle décision devra être ratifiée par le Conseil d'Administration lors de la prochaine réunion de ce dernier.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de Catégorie A et deux Administrateurs de Catégorie B devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Catégorie A et deux Administrateurs de Catégorie B si le Conseil d'Administration est, le cas échéant, divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, le quorum et les exigences relatives au vote s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les actions judiciaires, tant en demanderesse qu'en défenderesse, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par un Administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de trois Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et de deux Administrateurs de Catégorie B. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité - Indemnisation. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutants et administrateurs, pour tous dommages ou indemnités devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute procédure, procès ou poursuites à propos desquels il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société pour laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle procédure, tel procès ou telle poursuite en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telles que décrites ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou partenariats ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou partenariat avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou ce partenariat, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire(s)

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de juin de chaque année, à 10h00, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblées générales des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en

indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10,00%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. En plus de l'allocation à la réserve légale, un droit au versement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable au sens de l'article 44(2) de la Loi, égal à un pour-cent (1,00%) de la valeur nominale ou du pair comptable de chaque MRPS Sans Droit de Vote, naît automatiquement au profit du détenteur de MRPS Sans Droit de Vote (ciaprès le «Dividende Préférentiel»).

Les bénéfices restants seront distribués, par une résolution approuvée par le vote affirmatif de l'actionnaire unique ou des actionnaires détenant plus de cinquante pour-cent du capital social de la Société, décidant de les distribuer proportionnellement aux détenteurs des Actions Ordinaires, de les reporter, ou de les transférer dans une réserve distribuable.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions de la Loi.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote bénéficient d'un droit préférentiel au:

- remboursement de leurs apports en contrepartie desquels les MRPS Sans Droit de Vote ont été émis; et
- paiement de tous les dividendes courus mais non versés auxquels ils ont droit en tant que détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes est évalué à environ 1.000,-EUR.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2011. Relation GRE/2011/3431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143561/707.

(110166567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIL (Luxembourg) S.A.

Claude Hellers

Director

Référence de publication: 2011148077/13.

(110171800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fireprotection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.669.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148081/10.

(110172338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fireprotection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.669.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148082/10.

(110172339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fireprotection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.669.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148083/10.

(110172340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FIRMA Mathias PAULY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 54.413.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

Pour FIRMA MATHIAS PAULY

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148084/13.

(110172016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Holdco

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148085/11.

(110172448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FLE Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Holdco II

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148086/11.

(110172445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FLE Property 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 1

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148087/11.

(110172166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FLE Property 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 2

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148088/11.

(110172219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FLE Property 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 3

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148089/11.

(110172251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Ollux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.086.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of October,
Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Olivier MOREL, born on 24 September 1954 in Cannes (France), residing at "Villa Basque", 685 Bd Saint-Sébastien, 83700 Saint-Raphaël, France;

Hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally in L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and
- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given on October 4, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name – Purpose – Duration – Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a public company limited by shares (société anonyme) governed by Luxembourg laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Ollux S.A.

Art. 3. Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

In the event that the sole director or, as the case may be, the board of directors, determines that extraordinary political, economic or social events occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be notified to any interested parties by the sole director or, as the case may be, by the board of directors.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

Title II – Capital – Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 7. Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one (1) owner per share.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of the shareholders shall be kept at the registered office by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of the shares held by that shareholder and the payments made on the shares, as well as details and dates of any transfer.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The Company's shares are freely transferable.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.

Title III – Management

Art. 8. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors and which may include one (1) or several type A directors and one (1) or several type B directors.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director exercising the powers of the board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be appointed for a maximum period of six (6) years, renewable without limit, by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the board of directors, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 9. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director or the board of directors, as the case may be.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole director, or in case of a board of directors, by the joint signatures of one (1) type A director and one (1) type B director.

The sole director or the board of directors, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The sole director or the board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 10. Board of directors. Where the Company is managed by a board of directors, the board elects among its members a chairman, who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each director or when all the directors are present or represented.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as determined from time to time by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg, permitting their identification and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented not less than one half (1/2) of the total number of directors including at least one (1) type A director and at least one (1) type B director, in case of appointment of different types of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the directors present and represented who voted and did not abstain, including the favourable vote of one (1) type A director and one (1) type B director (including by way of representation) in case of appointment of different types of directors.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) directors.

Art. 11. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV – Shareholders meetings

Art. 12. Sole shareholder or Plurality of shareholders. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

Art. 13. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, or failing that by shareholders representing more than ten percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, stating the time and place of the meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting.

None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented.

Art. 14. Attendance – Representation. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Each shareholder may participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means, permitting their identification and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

Art. 15. Proceedings. Any general meeting shall be presided by the chairman of the board of directors (if any) or by a person designated by the board of directors. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented. The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board (bureau) of the general meeting.

Art. 16. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxyholder prior to the opening of the proceedings of the general meeting.

At all general meetings, the required quorum shall be that provided for by applicable law, if any.

Resolutions at ordinary general meetings will be passed by majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Resolutions as to amendments of the Articles, taken at extraordinary general meetings having the required attendance, shall be voted if approved by a two-thirds (2/3) majority of votes of the shareholders present or represented, unless otherwise required by Law.

Art. 17. Minutes. The minutes of the general meeting shall be signed by each of the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholder or proxyholder, who so request.

The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the sole shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any director.

Art. 18. Annual general meeting. An annual general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the 1st Monday of June at 14.00 a.m. or on the following day if such day is a public holiday.

Title V – Financial year – Balance sheet – Profits - Audit

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

Art. 20. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders' meeting within six (6) months of the closing of the financial year.

Fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 22. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 23. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire (s) aux comptes).

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the general meeting of shareholders and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

Title VI – Dissolution – Liquidation

Art. 24. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by means of a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator(s). At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 31,000 (thirty-one) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Mr Olivier Morel, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000 (thirtyone thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr Olivier MOREL, director, born on 24 September 1954 in Cannes (France), residing at “Villa Basque”, 685 Bd Saint-Sébastien, 83700 Saint-Raphaël, France;

is appointed as type A director;

Mr. Jean LAMBERT, master in economics, born on 2 May 1952 in Luxembourg (Luxembourg), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, born on 1 December 1967 in Messancy (Belgium), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg; and

Mr. Patrice YANDE, private employee, born on 30 June 1969 in Saint-Mard (Belgium), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

2) EXAUDIT S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under the number B 124.982 is appointed as statutory auditor (réviseur d'entreprises). The term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

3) The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holders of the power of attorney, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Olivier MOREL, né le 24 Septembre 1954 à Cannes (France), dont l'adresse est à "Villa Basque", 685 Bd Saint-Sébastien, 83700 Saint-Raphaël, France;

Ici représenté par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme – Dénomination – Objet – Durée – Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Ollux S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Lorsque l'administrateur unique ou, selon les cas, le conseil d'administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent ou sont de nature à compromettre les activités normales au siège social de la Société ou la communication aisée avec le siège social ou entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, restera, nonobstant ce transfert temporaire, une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires devront être notifiées par l'administrateur unique, ou selon les cas, le conseil d'administration aux personnes concernées.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital – Actions

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, de temps à autre, par résolution prise par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution des actionnaires approuvée à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société au siège social et contiendra le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire et les paiements effectués sur ses actions ainsi que les détails sur les transferts des actions avec leur date.

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Les actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions dans le cadre d'une réduction de son capital social par l'annulation des actions rachetées, suivant les termes et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est établi par référence à la valeur nominale de chaque action rachetée, ou s'il est plus élevé que le montant total des sommes distribuables conformément au droit des actions rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est plus élevé que la valeur nominale des actions à racheter, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles pour le surplus du prix de rachat;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par un vote de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts; et

(iii) les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III - Administration

Art. 8. Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs et qui inclura un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

Par exception à ce qui précède, en cas d'actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique qui exercera seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, renouvelable sans limite, par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence de l'administrateur unique ou, selon les cas, du conseil d'administration.

La Société est liée à l'égard des tiers par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) administrateur de type A et d'un (1) administrateur de type B.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon les cas, peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. L'administrateur unique ou le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) de la Société.

Art. 10. Conseil d'administration. Lorsque la Société est dirigée par un conseil d'administration, le conseil élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances

de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des administrateurs y a renoncé, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand Duché de Luxembourg, permettant son identification et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié (1/2) du nombre total des administrateurs incluant au moins un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié (1/2) des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus, y inclus un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B (y compris par voie de représentation) dans les cas où plusieurs types d'administrateurs ont été nommés.

La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs produisent le même effet que les résolutions prises au cours d'une réunion du conseil d'administration. De telles résolutions seront contresignées, chacune d'entre elles sera réputée originale et prises toutes ensemble constitueront un seul et unique document.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 12. Actionnaire unique ou Pluralité d'actionnaires. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

A l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société sont consignés dans des minutes ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Tous les actionnaires sont liés par ces résolutions.

Art. 13. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant plus de 10 pour cent (10%) du capital social de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'existe pas d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la dite convocation.

Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des actionnaires y a renoncé, ou lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés

Art. 14. Présence – Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Tout actionnaire peut prendre part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication semblable, permettant leur identification, et permettant à l'ensemble des actionnaires participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité. Une telle participation équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

Tous les actionnaires sont autorisés à participer et prendre la parole à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration, s'il en existe, ou par une personne désignée par le conseil d'administration. Le président de l'assemblée générale désignera un secrétaire. L'assemblée générale élira un (1) scrutateur qui sera choisi parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Vote. Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquels ils prennent part au vote, sera signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Lors de toutes les assemblées générales, le quorum requis sera celui tel que prévu par la loi, s'il y a lieu.

Les résolutions prises lors des assemblées générales ordinaires seront adoptées à la majorité des voix, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts, prises en assemblée générale ayant le nombre de présents requis, ne pourront être adoptées que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, sauf disposition contraire de la Loi.

Art. 17. Procès verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et pourront être signés par tout actionnaire ou un mandataire qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'actionnaire unique seront documentées par écrit et signées par l'actionnaire unique.

Les copies ou extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique ou par les procès verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, devront être signés par président ou tout actionnaire.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée en vue d'approuver les derniers comptes annuels clôturés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société, le 1^{er} lundi du mois de juin à 14 heures ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social – Comptes sociaux – Profits – Audit

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute le jour de la constitution de la Société et qui se clôturera le 31 décembre 2011.

Art. 20. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à l'actionnaire unique à l'assemblée générale des actionnaires dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, chaque actionnaire peut consulter le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société ainsi que des documents mentionnés à l'article 73 de la Loi.

Art. 21. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique, ou en cas de pluraliste d'actionnaires, par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 23. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution – Liquidation

Art. 24. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 25. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. L'actionnaire unique ou l'assemblée des actionnaires, selon les cas, déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription – Paiement

La totalité des 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par M. Olivier Morel, prénommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant d'EUR 31.000 (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Olivier MOREL, directeur, né le 24 Septembre 1954 à Cannes (France), dont l'adresse est à "Villa Basque", 685 Bd Saint-Sébastien, 83700 Saint-Raphaël, France;

est nommé administrateur de type A;

M. Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, né le 2 Mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg) dont l'adresse professionnelle est au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

Mme Catherine PEUTEMAN, employée privée, née le 1^{er} Décembre 1967 à Messancy (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

M. Patrice YANDE, employé privé, né le 30 Juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg;

sont chacun nommés administrateurs de type B

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2) EXAUDIT S.A., ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.982 est nommé commissaire aux comptes.

Le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3) Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143604/523.

(110166576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

FLE Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 4

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148090/11.

(110172281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FLE Property 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 5

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011148091/11.

(110172385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fluendo Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 131.700.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 27 octobre 2011

Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, demeurant 4, rue d'Or, CH-1700 FRIBOURG (Suisse), a été nommée comme nouvel administrateur supplémentaire de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Bertrange, le 27 octobre 2011.

Pour FLUENDO TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2011148092/14.

(110172131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Flystar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 105.161.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011148093/12.

(110172096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fondation de la Ronce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.488.

En date du 4 octobre 2011, les actionnaires de la Société ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Les actionnaires constatent que Monsieur José Correia, Monsieur Ronald Chamielec et Madame Géraldine Schmit, administrateurs de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148094/14.

(110172186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Foratec International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.633.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 19 octobre 2011

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de catégorie B et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148096/16.

(110172168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fountain Venture One S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.327.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011148097/12.

(110171773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fountain Venture One S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.327.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011148098/12.

(110172171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fountain Venture One S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.327.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011148099/12.

(110172172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fountain Venture Three S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.329.

Constituée le 31 décembre 2007 par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°673 du 18 mars 2008.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148100/11.

(110172169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fountain Venture Three S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.329.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011148101/12.

(110172170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Fountain Venture Two S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.328.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011148102/12.

(110171806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FPS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.356.

Les comptes annuels au 30 JUNI 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148103/10.

(110172484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Friedhaff II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.608.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FRIEDHAFF II S.A.
Signature

Référence de publication: 2011148105/12.

(110172455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FRIEDHAFF S.A.
Signature

Référence de publication: 2011148106/12.

(110172279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

G.S.F. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.934.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148107/10.

(110172393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Gebäudereinigung Peifer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.792.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.
Pour GEBÄUDEREINIGUNG PEIFER SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148108/13.

(110172603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 86.525.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.
Pour GEBRÜDER HARTMUT UND VOLKER FESS SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148109/13.

(110172602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 29.112.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2011

L'Assemblée a décidé:

- d'élire six (6) Administrateurs, en particulier de réélire les six (6) Administeurs actuels:

| | |
|--------------------|--|
| Claude Hellers | 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg |
| Charles Hutchinson | 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg |
| Marc Wathelet | 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg |
| Hugh Mullan | 25 Cannon Street, EC4M 5TA, Londres, Royaume Uni |
| Kristina Isherwood | Millfield Lane Lower Kingswood Tadworth, KT20 6RB, Royaume Uni |
| Allan Pelvang | 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg |

Ces Administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- d'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.a.r.l. Luxembourg comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Marc Wathelet
Administrateur

Référence de publication: 2011148076/23.

(110171756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Strakan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 164.080.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ProStrakan Group plc, a company incorporated under the laws of Scotland, with registered office at Galabank Business Park, Galashiels, TD1 1QH, Scotland registered in Scotland under number SC198780,

duly represented by Saskia Myners, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Galashiels, Scotland on 21 September 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Strakan International Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda with registered office at The Penthouse, Washington Mall 1, Church Street, Hamilton, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 20893, incorporated by the Registrar of Companies of Bermuda on 27 June 1995 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, and having waived any notice requirement, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of the registered office of the Company from The Penthouse, Washington Mall 1, Church Street, Hamilton, Bermuda Islands with effect from today to 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of the previous resolution, the Company shall henceforth be of Luxembourg nationality, as defined by articles 2§2 and 159§2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

The Sole Shareholder further acknowledges that the Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§1 and 159§2 of the Law of 1915.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company will take the legal form of a société à responsabilité limitée.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company into “Strakan International S.à r.l.”.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company amounts to one hundred twelve million eight hundred twenty six thousand one hundred and eighty United States Dollars and fifty-six cents (USD 112,826,180.56) represented by eleven billion two hundred and eighty-two million six hundred eighteen thousand and fifty six (11,282,618,056) shares having a par value of one cent (USD 0.01) each, as it has been justified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company and a directors’ statement.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles of incorporation in accordance with Luxembourg law, which will now read as follows:

“A. Interpretation

In these Articles the following words shall, where not otherwise defined, have the following meanings:

- (a) “Articles” means the articles of incorporation of the Company as amended from time to time;
- (b) “Board” means the board of managers of the Company appointed pursuant to these Articles;
- (c) “Manager” means a manager of the Company;
- (d) “Shareholder” means the holder of shares in the share capital of the Company and registered in the Register of Shareholders;
- (e) “Register of Shareholders” means the register of shareholders of the Company.

Art. 1. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Strakan International S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The further purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.

The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights. The Company may also finance third parties’ researches and developments of any kind in order to hold the intellectual property rights issued from these researches and developments.

The Company may further be active in the business of packaging of goods of all kinds; the buying, selling and dealing in goods of all kinds; the designing and manufacturing of goods of all kinds; and the scientific research, including the improvement discovery and development of processes, inventions, patents and designs and the construction, maintenance and operation of laboratories and research centres;

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one hundred twelve million eight hundred twenty six thousand one hundred and eighty United States Dollars and fifty-six cent (USD 112,826,180.56) represented by eleven billion two hundred and eighty-two million six hundred eighteen thousand and fifty six (11,282,618,056) shares having a par value of point zero one United States Dollars (USD 0.01) each.

Art. 6. Rights of shares.

(a) Subject to any resolution of the Shareholders to the contrary, the share capital of the Company shall be divided into shares of a single class, the holders of which shall, subject to the provisions of these Articles, be entitled to one vote per share at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders;

(b) be entitled to such dividends as the Board or the general meeting of Shareholders may from time to time declare;

(c) in the event of a winding-up or dissolution of the Company, whether voluntary or involuntary or for the purpose of a reorganisation or otherwise or upon any distribution of capital, be entitled to the surplus of the Company in proportion to their shareholding; and

(d) generally be entitled to all the rights attaching to the shares.

Art. 7. Variation of rights, Alteration of share capital and Redemption of shares. If at any time the share capital is divided into different classes of shares the rights attached to any class (unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that class) may be varied with the consent in writing of a majority of shareholders representing three-fourths of the issued shares of that class. The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking *pari passu* therewith.

The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Registered holder of shares. The Company shall be entitled to treat the registered holder of any share as the absolute owner thereof and accordingly shall not be bound to recognise any claim to, or interest in, such share on the part of any other person.

Any dividend, interest or other moneys payable in cash in respect of shares may be paid by cheque or draft sent through the post directed to the Shareholder at such Shareholder's address in the Register of Shareholders or, in the case of joint holders, to the address of the representative appointed by the joint holders.

Art. 10. Register of Shareholders. The Board shall cause to be kept in one or more books a Register of Shareholders and shall enter therein the following particulars:

(a) the name and address of each Shareholder, the number and, where appropriate, the class of shares held by such Shareholder, and the amount paid for such shares;

(b) the date on which each person was entered in the Register of Shareholders; and

(c) the date on which any person ceased to be a Shareholder.

The Board may fix any date as the record date for:

(a) determining the Shareholders entitled to receive any dividend; and

(b) determining the Shareholders entitled to receive notice of and to vote at any general meeting of the Company.

Art. 11. Transfer of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any *inter vivos* transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the Shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several Shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 13. Board of Managers. The business of the Company is managed and conducted by the Board, who may consist of one or more classes of Managers.

Art. 14. Management of the Company. In managing the business of the Company, the Board may exercise all such powers of the Company as are not, by law or by these Articles, required to be exercised by the general meeting of Shareholders, subject, nevertheless to these Articles, the provisions of any law and to such regulations as may be prescribed by the Company in a general meeting of Shareholders.

Subject to any laws or the powers expressly reserved to the general meeting of Shareholders by these Articles or by law, the Board may exercise all the powers of the Company to borrow money and to mortgage or charge its undertaking and property, or any part thereof, and may issue debentures and other securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or any third party.

No regulation or alteration to these Articles made by the Company in a general meeting of Shareholders shall invalidate any prior act of the Board which would have been valid if that regulation or alteration had not been made.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any Manager or by the joint signature of any A Manager and any B Manager, if applicable, and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 15. The Board may procure that the Company pays all expenses incurred in promoting and incorporating the Company.

Art. 16. Power to appoint attorney. The Board may from time to time and at any time by power of attorney authorise any company, firm, person or body of persons to act on behalf of the Company for any specific purpose and for a specific time and in connection therewith to execute any agreement, document or instrument on behalf of the Company and the Board may also authorize such attorney to sub-delegate all or any of the powers, authorities and discretions so vested in the attorney.

Art. 17. The Board may appoint, suspend or remove any secretary, clerk, agent or employee of the Company and may fix their remuneration and determine their duties.

Art. 18. Election of Managers. The Board shall consist of not less than two (2) Managers, consisting of at least one A Manager and one B Manager, in case different classes of Managers have been created by the general meeting of Shareholders, or such number in excess thereof as the Shareholders may from time to time determine, who shall be elected or appointed in the first place at the statutory meeting of the Company and thereafter, except in the case of casual vacancy, at the annual general meeting or at any special general meeting called for the purpose, and who shall hold office for such term as the Shareholders may determine or, in the absence of such determination, until the next annual general meeting or until their successors are elected or appointed or their office is otherwise vacated, and any general meeting of Shareholders may authorise the Board to fill any vacancy in their number left unfilled at a general meeting.

Art. 19. Removal of Managers. Subject to any provision to the contrary in these Articles, the Shareholders may, at any special general meeting convened and held in accordance with these Articles, remove a Manager with due cause provided that the notice of any such meeting convened for the purpose of removing a Manager shall contain a statement of the intention so to do and be served on such Manager not less than fourteen (14) days before the meeting and at such meeting such Manager shall be entitled to be heard on the motion for such Manager's removal.

A vacancy on the Board created by the removal of a Manager may be filled by the Shareholders at the meeting at which such Manager is removed and, in the absence of such election or appointment, the Board may fill the vacancy.

Art. 20. Vacancies on the Board. The Board shall have the power from time to time and at any time to appoint any person as a Manager to temporarily fill a vacancy on the Board occurring as the result of the death, disability, disqualification or resignation of any Manager, until the next general meeting of Shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

The office of Manager shall be vacated if the Manager:

- (a) is removed from office pursuant to these Articles or is prohibited from being a Manager by law;
- (b) is or becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally;
- (c) is or becomes of unsound mind or dies;
- (d) resigns from his or her office by notice in writing to the Company.

Art. 21. Notice of meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or any Manager at the place indicated in the notice of the meeting. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Art. 22. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

No notice shall be required in case all the members of the Board are present or represented at a meeting of such Board or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board.

Art. 23. Quorum at meetings of the Board. The quorum necessary for the transaction of business at a meeting of the Board shall be two (2) Managers consisting of at least one A Manager and one B Manager, if applicable, or any other number representing at all times a majority of the Managers, it being understood that the Luxembourg resident Managers, if any, may not form a quorum.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Art. 24. Meetings of the Board. The Board may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate its meetings as it sees fit. Managers may participate in any meeting of the Board by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously and participation in such a meeting shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 25. A resolution put to the vote at a meeting of the Board shall be carried by the affirmative votes of a majority of the votes cast which shall at all times include the vote of one A Manager and one B Manager, if applicable, and in the case of an equality of votes the resolution shall fail.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 26. Disclosure of Managers' interests. Save as otherwise provided by law, any Manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the Board meeting. The relevant Manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of Shareholders prior to taking any resolution on any other item.

Art. 27. The Board may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

Art. 28. Officers of the Company. The officers of the Company shall consist of a Chairman and a Deputy Chairman chosen from among the members of the Board and a Secretary, appointed by the Board who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Deputy Chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by two Managers or by any person duly appointed to that effect by the Board.

Art. 29. Obligations of Board to keep minutes. The Board shall cause minutes to be duly executed in books provided for the purpose:

- (a) of the names of the Managers present or represented at each meeting of the Board; and
- (b) of all resolutions and proceedings of general meetings of the Shareholders and meetings of the Board.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 30. Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 31. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

Art. 32. Notice of annual general meeting. The annual general meeting of the Company shall be held in each year, other than the year of incorporation, at the registered office of the Company on 12 June. At least eight (8) days notice of such meeting shall be given to each Shareholder stating the date, place and time at which the meeting is to be held, that the election of Managers will take place thereat, and the other business to be conducted at the meeting.

Art. 33. Notice of special general meeting. The Chairman or any two Managers may convene a special general meeting of the Company whenever in their judgment such a meeting is necessary upon not less than eight (8) days' notice which shall state the date, time, place and the general nature of the business to be considered at the meeting.

Art. 34. Meeting called on requisition of Shareholders. Notwithstanding anything herein, the Board shall, on the requisition of Shareholders holding at the date of the deposit of the requisition not less than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, forthwith proceed to convene a special general meeting of the Company.

Art. 35. Short notice. A general meeting of the Company shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in these Articles, be deemed to have been properly called if it is so agreed by all the shareholders.

Art. 36. Quorum and Majority requirements for general meetings. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 37. Adjournment of meetings. The chairman of a general meeting may, with the consent of the Shareholders at any general meeting at which a quorum is present (and shall if so directed), adjourn the meeting. Unless the meeting is adjourned to a specific date and time, fresh notice of the date, time and place for the resumption of the adjourned meeting shall be given to each Shareholder in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 38. Attendance at meetings. Shareholders may participate in any general meeting by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously and participation in such a meeting shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 39. Written resolutions. As long as there are less than twenty-five (25) Shareholders, anything which may be done by resolution of the Company in general meeting may, without a meeting and without any previous notice being required, be done by resolution in writing signed by, or, in the case of a Shareholder that is a corporation, on behalf of, all the Shareholders who at the date of the resolution would be entitled to attend the meeting and vote on the resolution.

A resolution in writing may be signed by, or, in the case of a Shareholder that is a corporation, on behalf of, all the Shareholders, or any class thereof, in as many counterparts as may be necessary.

For the purposes of this Article, the date of the resolution is the date when the resolution is signed by, or, in the case of a Shareholder that is a corporation, on behalf of, the last Shareholder to sign and any reference in any Article to the date of passing of a resolution is, in relation to a resolution made in accordance with this Article, a reference to such date.

Art. 40. Instrument of proxy. Any Shareholder may appoint a proxy and in such case: (i) such proxy shall be in accordance with the terms of the instrument of appointment; (ii) the Company shall be given notice of the appointment, such notice to include the name, address, telephone number and electronic mail address of the proxy holder and the Company shall give to the holder of such proxy notice of all meetings of Shareholders of the Company; (iii) the holder of such proxy shall be the only person entitled to vote the relevant shares at any meeting at which such holder is present; and (iv) the Company shall be obliged to recognize the holder of such proxy until such time as it has been notified in writing that such proxy is no longer in force.

Art. 41. Representation of corporations at meetings. A corporation which is a Shareholder may, by written instrument, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Shareholders and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which such person represents as that corporation could exercise if it were an individual Shareholder. Notwithstanding the foregoing, the chairman of the meeting may accept such assurances as he or she thinks fit as to the right of any person to attend and vote at general meetings on behalf of a corporation which is a Shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits - Audit

Art. 42. The Board shall cause to be kept proper records of account with respect to all transactions of the Company.

Art. 43. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 44. Each year on 31st December, the accounts are closed and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 45. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 46. In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be Shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of Shareholders. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company. The statutory auditors

may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the Board shall apply.

Art. 47. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of Shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

G. Notices

Art. 48. Notices to the Shareholders of the Company. A notice may be given by the Company to any Shareholder either by delivering it to such Shareholder in person or by sending it to such Shareholder's address in the Register of Shareholders or to such other address given for the purpose. For the purposes of this Article, a notice may be sent by mail, courier service, cable, telex, telecopier, facsimile, or other mode of representing words in a legible and non-transitory form.

Art. 49. Notices to joint Shareholders. Any notice required to be given to a Shareholder shall, with respect to any shares held jointly by two or more persons, be given to the representative appointed by them and notice so given shall be sufficient notice to all the holders of such shares.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 50. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 51. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Indemnification

Art. 52. The Company shall indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled."

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint and/or to confirm to the extent necessary, the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

1. Andrew McLean, Director, born on 25 August 1965 in Melton, UK, residing professionally at Galabank Business Park, Galashiels, TD1 1QH, Scotland; and
2. Allan Watson, Director, born on 26 January 1967 in Inverness, UK, residing professionally at Galabank Business Park, Galashiels, TD1 1QH, Scotland.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille et onze, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ProStrakan Group Plc, une société de droit écossais avec siège social sis Galabank Business Park, Galashiels, TD1 1QH, Écosse, enregistrée en Écosse sous le numéro SC 198780,

dûment représentée par Saskia Myners, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Galashiels, Écosse, le 21 septembre 2011.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

La comparante est l'actionnaire unique (ci-après l'Actionnaire Unique) de Strakan International Limited, une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes, avec siège social sis à The Penthouse, Washington Mall 1, Church Street, Hamilton, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 20893, constituée par le Registre des Sociétés des Bermudes le 27 juin 1995 (ci-après la «Société»).

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le transfert du siège social de la Société avec prise d'effet ce jour de The Penthouse, Washington Mall 1, Church Street, Hamilton, Bermudes, au 13-15, avenue de la Liberté à L -1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique reconnaît qu'en conséquence de la résolution ci-dessus, la Société possédera dorénavant la nationalité luxembourgeoise telle que définie aux articles 2 §2 et 159 §2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'ultérieurement amendée (la «Loi de 1915»).

L'Actionnaire Unique reconnaît également que la Société sera de ce fait régie par le droit luxembourgeois conformément aux articles 159 §1 et 159 §2 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide que la Société prendra la forme légale d'une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la raison sociale de la Société en «Strakan International S.à r.l.».

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique reconnaît que le capital social de la Société est de cent douze millions huit cent vingt six mille cent quatre vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante six cents (USD 112.826.180,56.-), représenté par onze milliards deux cent quatre vingt deux millions six cent dix huit mille et cinquante six (11.282.618.056) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire soussigné grâce à un bilan de la Société et une déclaration de ses administrateurs.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de refondre entièrement les statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, en conséquence de quoi ils posséderont dorénavant la teneur suivante:

«A. Interprétation

Dans le corps des présents statuts, et lorsqu'ils ne sont pas autrement définis, les termes suivants posséderont la signification ci-après:

- (a) «Statuts» désigne les statuts de la Société tels qu'amendés de fois à autre;
- (b) «Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société constitué de Gérants nommés aux termes desdits Statuts;
- (c) «Gérant» désigne un Gérant de la Société;
- (d) «Actionnaire» désigne un porteur d'actions dans le capital social de la Société inscrit au registre des actionnaires;
- (e) «Registre des Actionnaires» désigne le registre des actionnaires de la Société.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Strakan International S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes d'investissement, ainsi que l'acquisition par voie d'achat, de

souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou autrement de tous titres de toute nature, et l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra de même garantir et accorder des cautions en faveur de tierces parties en vue de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même, accorder des prêts ou autrement prêter assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre toutes sortes de notes, billets, obligations et instruments de dette et de manière générale émettre tous titres de dette, de capital et/ou titres hybrides conformément à la loi luxembourgeoise.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation de même que l'octroi de licences et de sous-licences de tous types de droits de propriété intellectuelle, y compris sans limitation toutes marques de fabrique, brevets, droits de propriété intellectuelle et licences de toutes natures.

La Société pourra agir en tant qu'émetteur ou titulaire de licences et faire toutes opérations susceptibles d'être utiles ou nécessaires aux fins de gérer, développer et mettre à profit son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société pourra également financer les recherches et les développements de tiers de toutes sortes de manière à détenir les droits de propriété intellectuelle résultant de ces recherches et développements.

La Société pourra également être active dans le secteur de l'emballage de marchandises de toute nature; acheter, vendre et faire le commerce de marchandises de toute nature; concevoir et fabriquer des marchandises de toute nature; effectuer toutes recherches scientifiques y compris l'amélioration, la découverte, la mise au point et le développement de procédés, d'inventions, de brevets, de concepts et la construction et l'exploitation de laboratoires et centres de recherches.

La Société pourra exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la même municipalité par simple décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux pourront être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le Gérant ou le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son siège, ou la communication de ce siège avec des tiers à l'étranger, le siège social de la Société pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à complète cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent douze millions huit cent vingt six mille cent quatre vingt Dollars des États-Unis d'Amérique et cinquante six cents (USD 112.826.180,56.-) représenté par onze milliards deux cent quatre vingt deux millions six cent dix huit mille et cinquante six (11.282.618.056) parts sociales d'une valeur nominale de un cent des États-Unis d'Amérique (USD 0,01.-).

Art. 6. Droits des parts sociales.

(a) Sous réserve de toute résolution contraire des actionnaires, le capital social de la Société sera divisé en parts sociales d'une seule et même catégorie, dont les propriétaires, sous réserve des dispositions des présents statuts, auront droit à une voix par part sociale lors de la tenue des assemblées générale ordinaires ou extraordinaires;

(b) Lesdits actionnaires auront droit aux dividendes que le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires pourront de fois à autre déclarer;

(c) En cas de dissolution de la Société qu'elle soit ou non volontaire, ou en vue d'une réorganisation ou autrement, ou encore lors de toute distribution de capital, lesdits actionnaires auront droit au solde de la Société prorata leur participation; et

(d) Ils auront de manière générale droit à l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales.

Art. 7. Variation des droits, Modification du capital social et Rachat de parts sociales. Si à un quelconque moment le capital social se voyait divisé en différentes catégories de parts sociales, les droits attachés à une quelconque catégorie (à moins de stipulation contraire dans les termes d'émission des parts sociales de cette catégorie) pourront varier avec l'accord écrit d'une majorité des actionnaires représentant les trois quarts des parts sociales émises de cette catégorie. Les droits conférés aux propriétaires des parts sociales de toutes les catégories émises avec des droits préférentiels ou d'autres droits ne pourront, à moins de stipulation contraire dans les termes d'émission des parts sociales de cette

catégorie, être considérés comme étant modifiés par la création ou l'émission de parts sociales supplémentaires de rang pari passu.

Le capital social pourra être modifié en tous temps sur approbation (i) d'une majorité des actionnaires (ii) représentant trois quarts au moins du capital social, le tout conformément aux dispositions de la Loi.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par part sociale. Les propriétaires conjoints devront nommer un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Propriétaire de parts sociales enregistré. La Société sera autorisée à traiter tout propriétaire de parts sociales enregistré comme le propriétaire absolu desdites parts sociales et ne sera de ce fait pas tenue de prendre en compte quelque prétention ou intérêt dans cette part sociale de la part de tiers.

Tous les dividendes, intérêts ou autres montants payables en numéraire en rapport avec des actions pourront être payés par chèque ou traite expédié à l'actionnaire par la poste aux lettres à l'adresse de cet actionnaire protégée au Registre des Actionnaires ou, dans le cas de propriétaires conjoints, à l'adresse du représentant nommé par lesdits propriétaires conjoints.

Art. 10. Registre des Actionnaires. Le Conseil fera en sorte que soient tenus en un ou plusieurs livres un Registre des Actionnaires dans lequel seront inscrites les données suivantes:

(a) le nom et l'adresse de chacun des Actionnaires, le nombre et s'il est besoin la catégorie des parts sociales détenues par cet Actionnaire, ainsi que le montant payé pour ces parts sociales;

(b) la date à laquelle chacune des personnes a été inscrite au Registre des Actionnaires; et

(c) la date à laquelle l'une quelconque d'entre elles a cessé d'être un Actionnaire. Le Conseil pourra fixer toute date comme étant la date d'enregistrement:

(a) de la décision déterminant les Actionnaires ayant droit à percevoir un quelconque dividende; et

(b) de la décision déterminant les Actionnaires ayant droit à recevoir avis de et un droit de vote lors de la tenue de toute assemblée générale de la Société.

Art. 11. Cession de parts sociales. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre actionnaires. Tout transfert inter vivos à un nouvel actionnaire sera soumis à l'approbation d'Actionnaires représentant une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'actionnaire décédé ne pourront être transférées à de nouveaux actionnaires qu'avec l'approbation de porteurs d'actions représentant trois quarts des droits des survivants, sous réserve des stipulations de la Loi. Cet accord ne sera cependant pas requis lorsque les actions sont transférées à des parents, à des descendants ou à l'époux survivant.

À moins de stipulation contraire de la loi, la Société pourra soit avoir un seul soit plusieurs actionnaires, au nombre maximum de quarante (40).

Art. 12. Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un quelconque des actionnaires n'entraînera en rien la dissolution de la Société.

C. Gestion

Art. 13. Conseil de gérance. Les affaires de la Société seront gérées par le conseil de gérance qui pourra être composé d'une ou de plusieurs classes de Gérants.

Art. 14. Gestion de la Société. Le conseil de gérance pourra dans la gestion des affaires sociales exercer tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve cependant des présents statuts, les dispositions de toute loi et règlements susceptibles d'être prescrits par la Société lors de la tenue des assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve de toute loi ou des pouvoirs expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par les présents statuts ou par la loi, le conseil de gestion pourra exercer l'ensemble des pouvoirs de la Société relatifs à l'emprunt de fonds et à la prise d'hypothèque ou à la mise en compte de ses avoirs ou biens, en tout ou en partie, et pourra émettre des obligations et autres titres que ce soit directement ou en garantie de toute dette, responsabilité ou obligation de la Société ou de tiers.

Aucun règlement ou altération des présents statuts décidé par la Société lors d'une assemblée générale des actionnaires ne pourra invalider un quelconque acte antérieur du Conseil qui aurait été valide si une telle altération ou un tel règlement n'avait pas ultérieurement été décidé.

La Société sera engagée en toute circonstance par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, si applicable, ainsi que par la signature de tout représentant dûment autorisé agissant endéans les limites de cette autorisation.

Art. 15. Le conseil de gérance pourra décider de mettre à charge de la Société tous frais et dépenses encourus lors de la promotion et de la constitution de la Société.

Art. 16. Pouvoir de procuration. Le conseil de gérance pourra de fois à autre autoriser par le biais d'une procuration toute société, entreprise, personne ou groupe de personnes à agir au nom et pour le compte de la Société en vue de tout objectif et pour une période donnée et en rapport avec ce qui précède exécuter toute convention, document ou instrument au nom et pour le compte de la Société, et le conseil de gérance pourra également autoriser un tel mandataire à sous-déléguer tout ou partie des pouvoirs, autorités et discrétions conférés à ce mandataire.

Art. 17. Le conseil de gérance pourra nommer, suspendre ou révoquer tout secrétaire, employé, commis ou agent de la Société et déterminer leur rémunération ainsi que leurs fonctions.

Art. 18. Élection des Gérants. Le conseil de gérance sera constitué d'au moins deux (2) Gérants dont au moins un Gérant A et un Gérant B, au cas où différentes classes de Gérants ont été créées par l'assemblée générale des actionnaires, ou d'un nombre de Gérants supérieur selon ce que les actionnaires pourront de fois à autre décider; ces Gérants seront tout d'abord élus ou nommés lors de l'assemblée statutaire de la Société et ultérieurement, excepté en cas de vacance fortuite, lors de l'assemblée générale des actionnaires annuelle ou lors de toute assemblée générale convoquée à ces fins; ils seront ainsi nommés pour une durée à être fixée par les actionnaires ou, en l'absence d'une telle décision, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus ou nommés ou que leur poste soit autrement vacant, et toute assemblée générale des actionnaires pourra autoriser le conseil de gérance à suppléer toute vacance intervenant en son sein qui n'aurait pas été remplie lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Révocation de Gérant(s). Sous réserve de toute disposition contraire des présents statuts, les actionnaires pourront lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée et tenue conformément aux présents statuts révoquer un Gérant de manière dûment motivée, à la condition que l'avis de convocation à cette assemblée tenue avec l'objectif de révoquer un Gérant contienne une déclaration de cette intention et soit notifié au Gérant concerné quatorze (14) jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée et que lors de cette assemblée, ce Gérant soit habilité à être entendu concernant la motion relative à sa révocation.

Toute vacance dans un poste du conseil de gérance entraînée par la révocation d'un Gérant pourra être remplie par les actionnaires réunis en une assemblée lors de laquelle ce Gérant est révoqué et, en l'absence d'une telle élection ou nomination, le conseil de gérance pourra suppléer à cette vacance.

Art. 20. Vacances au sein du conseil de gérance. Le conseil de gérance sera de fois à autre et à tout moment autorisé à nommer toute personne en tant que Gérant aux fins de suppléer temporairement à une vacance survenant au sein du conseil de gestion suite au décès, à l'invalidité, à la disqualification ou à la démission d'un quelconque Gérant, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante lors de laquelle décidera d'une nomination permanente estimée utile.

Tout poste de Gérant sera rendu vacant lorsque le Gérant en question:

- (a) se voit révoqué conformément aux présents statuts ou est empêché d'être Gérant de par la loi;
- (b) est ou devient failli ou entreprend tout arrangement ou compromis avec ses créanciers;
- (c) est ou devient aliéné ou décède;
- (d) se démet de son office par avis écrit à la Société.

Art. 21. Avis de convocation aux réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation de son président ou de tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation à cette réunion. À moins d'indication contraire contenue dans l'avis de convocation, les réunions du conseil de gestion se tiendront au siège social de la Société.

Art. 22. Tout avis écrit de convocation à une réunion du conseil de gérance devra être notifié aux Gérants vingt quatre (24) heures au moins avant la date fixée pour la réunion excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans l'avis. Il pourra être renoncé à cet avis par accord écrit, par télécopie, par message électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Aucun avis séparé ne sera requis pour ce qui concerne une réunion du conseil de gestion à être tenue en un lieu et à une heure fixés par une résolution antérieurement prise par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation ne sera requis lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion dudit conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 23. Quorum lors des réunions du conseil de gérance. Le quorum nécessaire pour opérer la transaction des affaires sociales lors d'une réunion du conseil de gérance sera de deux (2) Gérants dont au moins un Gérant A et un Gérant B, si applicable, ou tout autre nombre représentant à tout moment une majorité des Gérants, étant entendu que les Gérants résidents au Luxembourg, s'il en est, ne pourront pas constituer un quorum.

Tout Gérant pourra agir lors de toute réunion du conseil de gestion en nommant un autre Gérant comme son mandataire par écrit, par télécopie, message électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Tout Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 24. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra se réunir aux fins de transaction des affaires sociales, ajourner ou autrement régler ses réunions comme il l'entend. Les Gérants pourront participer à toute réunion

du conseil de gérance par des moyens de communication téléphonique, électronique ou autres permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de communiquer les unes avec les autres simultanément et instantanément, et la participation à une réunion par de tels moyens sera équivalente à une présence en personne à cette réunion.

Art. 25. Toute résolution du conseil de gérance mise au vote lors d'une réunion du conseil de gérance sera adoptée par une majorité en sa faveur des votes exprimés, qui comprendra toujours le vote d'un Gérant A et un Gérant B, si applicable, et, en cas d'égalité de votes pour et contre, elle ne pourra être adoptée.

Le conseil de gérance pourra unanimement adopter des résolutions par voie circulaire lorsque l'accord est exprimé par écrit, par télécopie, message électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble de ces circulaires représentera le procès-verbal établissant cette résolution.

Art. 26. Conflits d'intérêt. À moins de stipulation contraire de la loi, tout Gérant qui possède un intérêt direct ou indirect dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui est en conflit avec les intérêts de la Société devra informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêt et devra faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Ce Gérant ne pourra prendre part aux discussions et ne pourra voter sur cette transaction. Il devra être fait état de tout conflit d'intérêt lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante avant d'adopter une résolution relative à un quelconque autre point figurant à l'ordre du jour.

Art. 27. Le conseil de gérance pourra décider de verser des dividendes intérimaires sur base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance établissant que des fonds suffisants sont disponibles en vue de distribution, étant entendu que le montant à être distribué ne pourra être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants alloués à la réserve à être constituée selon la loi ou les présents statuts.

Art. 28. Cadres de la Société. Les cadres de la Société seront constitués d'un président et d'un vice-président choisis parmi les membres du conseil de gérance, ainsi que d'un secrétaire nommé par le conseil de gérance qui n'aura pas besoin d'être Gérant, et qui sera chargé d'établir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance signés par le président ou en son absence par le vice-président, ou encore par deux Gérants. Les copies et extraits de ces procès-verbaux à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants ou par toute personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 29. Obligation du conseil de gestion de conserver les procès-verbaux. Le conseil de gestion fera en sorte que les procès-verbaux soient dûment conservés dans des registres à cet effet et comprenant:

- (a) les noms des Gérants présents ou représentés lors de chaque réunion du conseil de gérance, et
- (b) l'intégralité des résolutions et du déroulement des assemblées générales des actionnaires ainsi que celles des réunions du conseil de gestion.

D. Décisions de l'actionnaire unique - Décisions collectives des actionnaires

Art. 30. Tout actionnaire pourra prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède. Tout actionnaire bénéficiera d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Art. 31. L'assemblée générale des actionnaires est investie de l'ensemble des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi ou les présents statuts.

Art. 32. Avis de convocation à l'assemblée générale des actionnaires annuelle. L'assemblée générale des actionnaires annuelle de la Société se tiendra chaque année, autre que l'année de sa constitution, au siège social de la Société, le 12 juin. Un avis de convocation à cette assemblée devra être donné huit (8) jours au moins à chacun des actionnaires de la Société, spécifiant la date, le lieu et l'heure auxquels l'assemblée sera tenue ainsi que la nature générale des affaires sociales devant être examinées lors de cette assemblée.

Art. 33. Avis de convocation à une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée par le président ou par deux Gérants dès lors qu'ils l'estiment utile et nécessaire huit (8) jours au moins avant la date prévue, l'avis devant indiquer la date, le lieu et l'heure auxquels l'assemblée sera tenue ainsi que la nature générale des affaires sociales devant être examinées lors de cette assemblée.

Art. 34. Assemblées convoquées à la demande d'actionnaires. Nonobstant toute autre disposition des présents statuts, le conseil de gérance devra à la demande d'actionnaires détenant à la date de dépôt de cette demande cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société convoquer une assemblée générale des actionnaires extraordinaire de la Société.

Art. 35. Délai. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, nonobstant le fait qu'elle ait été appelée à se réunir selon un délai plus court que celui prévu ci-dessus, sera considérée comme ayant été dûment convoquée dès lors que l'ensemble des actionnaires y consent.

Art. 36. Quorum et Majorité requis lors des assemblées générales. À moins d'une exigence de majorité supérieure dans le corps des présentes, les décisions collectives ne pourront être valablement adoptées que si elles le sont par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Les actionnaires ne pourront changer la nationalité de la Société que par consentement unanime. Toute autre modification des statuts exige l'approbation (i) d'une majorité des actionnaires (ii) représentant trois quarts au moins du capital social.

Art. 37. Ajournement des assemblées. Le président d'une assemblée générale pourra avec l'accord des actionnaires et lors de toute assemblée générale à laquelle un quorum est présent, ajourner cette assemblée, et devra ce faire s'il en est requis. À moins que l'assemblée soit reportée à une date et une heure spécifiques, un nouvel avis comprenant la date, l'heure et le lieu de la reprise de l'assemblée ajournée devra être donné à chacun des actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 38. Présence aux assemblées. Les actionnaires pourront participer à toute assemblée générale par des moyens de communication téléphonique, électronique ou autres permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de communiquer les unes avec les autres simultanément et instantanément, et la participation à une réunion par de tels moyens sera équivalente à une présence en personne à cette réunion.

Art. 39. Résolutions écrites. Aussi longtemps que la Société aura moins de vingt cinq (25) actionnaires, toutes choses pouvant être adoptées sur résolution de la Société réunie en assemblée générale pourront, sans qu'une assemblée soit tenue et sans qu'un quelconque avis soit requis, être adoptées par une résolution écrite signée par tous les actionnaires ou, dans le cas d'un actionnaire personne morale, au nom de cette personne morale, qui à la date de cette résolution seraient autorisés à participer à l'assemblée et à voter sur cette résolution.

Toute résolution écrite pourra être signée par tous les actionnaires ou, dans le cas d'un actionnaire personne morale, au nom de cette personne morale, ou une quelconque catégorie d'actionnaires, en autant de documents séparés qu'il sera nécessaire.

Pour les besoins du présent article, la date de la résolution sera la date à laquelle elle est signée par – ou dans le cas d'un actionnaire personne morale, au nom de cette personne morale – le dernier actionnaire à la signer, et toute référence dans un quelconque article à la date d'adoption d'une résolution sera, en ce qui concerne une résolution adoptée conformément au présent article, une référence à cette date.

Art. 40. Procurations. Tout actionnaire pourra conférer une procuration, et dans ce cas: (i) cette procuration sera conforme aux termes de l'instrument la conférant; (ii) la Société sera informée par avis de cette nomination d'un mandataire indiquant les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique du mandataire, et la Société donnera au porteur de cette procuration avis de toutes les assemblée générale des actionnaires de la Société; (iii) le porteur de cette procuration sera la seule personne autorisée à exprimer un vote pour les parts sociales concernées lors de toute assemblée où ce mandataire est présent; et (iv) la Société sera tenue de reconnaître le porteur d'une telle procuration jusqu'à ce qu'elle ait été informée par écrit que cette procuration n'est plus d'application.

Art. 41. Représentation des personnes morales lors des assemblées. Tout actionnaire qui est une personne morale pourra par instrument écrit autoriser toute personne qu'elle estime appropriée à la représenter lors de toute assemblée générale des actionnaires, et la personne ainsi autorisée sera habilitée à exercer les mêmes pouvoirs au nom de cette personne morale que cette personne représente que la personne morale pourrait exercer si elle était un actionnaire individuel. Nonobstant ce qui précède, le président de l'assemblée pourra accepter toutes assurances qu'il estime appropriées concernant les droits de toute personne à assister à et voter lors d'assemblées générales au nom et pour le compte d'un actionnaire personne morale.

E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices -Révision

Art. 42. Le conseil de gestion fera en sorte que soient tenus des livres comptables appropriés relatifs à toutes les transactions de la Société.

Art. 43. L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année calendaire.

Art. 44. Le 31 décembre de chaque année, les comptes sociaux seront clôturés et le conseil de gérance préparera un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout actionnaire pourra examiner cet inventaire au siège social de la Société.

Art. 45. Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des actionnaires.

Art. 46. Au cas où la Société a plus de vingt cinq (25) actionnaires, ses opérations seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires fixera le nombre de commissaires aux comptes, les nommera et fixera également leur rémunération et la durée de leur mandat. Tout commissaire aux comptes actuel ou ancien pourra être nommé à nouveau par l'assemblée générale des actionnaires. Tout commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans raison par l'assemblée générale des actionnaires. Les commissaires aux comptes auront un pouvoir illimité et permanent de surveillance et de contrôle de

toutes les opérations de la Société. Les commissaires aux comptes pourront se faire assister par un expert pour ce qui concerne la vérification des livres et comptes de la Société. Cet expert devra être approuvé par la Société.

En cas de pluralité de commissaires aux comptes, ils formeront un comité de commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être ni actionnaire ni commissaire aux comptes. En ce qui concerne la convocation et la conduite des réunions du comité des commissaires aux comptes, les règles visées dans les présents statuts relativement à la convocation et à la conduite des réunions du conseil de gestion seront d'application.

Art. 47. Au cas où la Société dépasse deux (2) des trois (3) critères visés au premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au Registre de Commerce et des Sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés pour la période visée à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes seront remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, à être nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera la durée de son/leur mandat.

G. Avis

Art. 48. Avis destinés aux actionnaires de la Société. Tout avis pourra être donné par la Société à tout actionnaire soit par remise en main propre ou par expédition à l'adresse de cet actionnaire portée au Registre des Actionnaires ou à toute autre adresse indiquée dans ce but. Pour les besoins du présent article, tout avis pourra être envoyé par la poste au courrier, par porteur, par câble, par télex, par télécopie ou tout autre moyen de représentation de termes sous une forme lisible et non transitoire.

Art. 49. Avis destinés aux actionnaires conjoints. Tout avis devant être donné à un actionnaire devra, pour ce qui concerne toutes actions détenues conjointement par deux ou plusieurs personnes, être notifié au représentant désigné par eux, et un avis ainsi notifié sera avis suffisant pour l'ensemble des porteurs de telles actions.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 50. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'auront pas besoin d'être actionnaires et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. À moins de disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour effectuer la réalisation des actifs et le règlement des passifs de la Société.

Le solde résultant de la réalisation des actifs et du règlement des passifs sera distribué aux actionnaires au prorata des parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

Art. 51. Pour toutes les matières non régies par les présents statuts, référence est faite à la Loi.

I. Indemnité

Art. 52. La Société tiendra quitte et indemne tout Gérant, cadre ou employé et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession de tous dommages et intérêts et frais raisonnablement encourus par lui en rapport avec toute action, tous procès ou toute procédure à laquelle il pourrait être fait partie en raison du fait qu'il est ou a été Gérant, cadre ou employé de la Société, ou à la demande de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas tenu quitte et indemne, excepté s'il est déclaré lors d'une telle action, d'un tel procès ou d'une telle procédure coupable de faute grave ou de faute intentionnelle; en cas de règlement, cette indemnité ne sera fournie que dans le cadre des matières couvertes par le règlement concernant lesquelles la Société est informée par son conseil juridique que la personne à être indemnisée ne s'est par rendue coupable d'un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation dont ci-dessus n'exclut en rien d'autres droits auxquels les personnes à être indemnisées pourraient prétendre.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer et/ou de confirmer dans la mesure du besoin les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société pour un mandat illimité:

1. Monsieur Andrew McLean, administrateur, né le 25 août 1965 à Melton, Royaume Uni, avec adresse professionnelle sise Galabank Business Park, Galashiels, TD1 1QH, Écosse;

2. Monsieur Allan Watson, administrateur, né le 26 janvier 1967 à Inverness, Royaume Uni, avec adresse professionnelle sise Galabank Business Park, Galashiels, TD1 1QH, Écosse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit à être supportés par la Société ou à lui être mis en compte à raison du présent acte a été approximativement estimé à sept mille Euros (€ 7.000.-).

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte a été passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, ledit présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Et le présent acte ayant été lu au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom(s), statut et résidence, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. MYNERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44679. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143690/747.

(110166365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Candy Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.507.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147991/10.

(110172332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Carrelages Wedekind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 53.410.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

Pour CARRELAGES WEDEKIND S.A.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011147992/13.

(110172609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CB Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 51.

R.C.S. Luxembourg B 123.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

Pour CB DIFFUSION SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011147993/13.

(110172018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.311.

Les comptes annuels au 30 JUNI 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147994/10.

(110172482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147996/10.

(110172068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011147997/11.

(110172276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 104.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147998/9.

(110172525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CITYLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147999/9.

(110172039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CMC Card and Management Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 106.420.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

Pour CMC CARD AND MANAGEMENT CONSULT SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148000/13.

(110172607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2011148001/11.

(110171997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 94.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 octobre 2011

En date du 10 octobre 2011, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société au 24 rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.
- de nommer administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

* Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A., avec siège social à Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Vincent Tucci, prénommé.

- de nommer, en qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Francesco ZITO, prénommé.

- de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52. 618, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148118/22.

(110171797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Cevifin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 164.222.

Les statuts coordonnés au 04/10/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/10/2011.

Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2011147979/12.

(110172573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

RB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.947.

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rolland Berda, gérant de sociétés, né le 3 juin 1980 à Paris, France et résident au 158, Rue du Midi, 1000 Bruxelles, Belgique, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. En vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 septembre 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, sous le dénomination "RB Lux S.à r.l." (anc. RB Mezzaninvest S.à r.l.) constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 971 du 11 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Francis Kessler, reçu en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1745 du 2 août 2011.

II. Le siège social de la société est établi au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi à dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 690.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45345. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148341/42.

(110172311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Drean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.919.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- DREAN INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider,

Le même jugement a nommé juge commissaire Mme Carole BESCH, juge, et liquidateur Me Camille VALENTIN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17/11/2011 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

22, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg

Maître Camille VALENTIN

Référence de publication: 2011148035/20.

(110172420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.